

Consentement à recevoir des soins et des services pour les enfants mineurs âgés de moins de 14 ans

Une démarche auprès d'une travailleuse sociale est un processus qui vous permet de cibler vos difficultés et vos préoccupations personnelles afin de mieux les comprendre.

La démarche n'offre pas en soi une garantie de succès, mais un lieu favorisant l'atteinte d'objectifs fixés conjointement entre vous et le professionnel. Les approches et les techniques utilisées peuvent différer d'un professionnel à l'autre

AUTORITÉ PARENTALE

Le centre de ressources pour les familles des militaires de la région de Montréal (CRFM) souhaite fournir à votre enfant un soutien qui respecte les dispositions du Code civil du Québec. De ce fait, un parent qui accomplit seul une demande de consultation pour ou avec son enfant est présumé agir avec l'accord de l'autre parent. Il se pourrait que nous demandions un consentement à l'autre parent si nous le jugeons approprié. Si l'une des deux personnes possédant l'autorité parentale s'oppose au sujet de l'évaluation et/ou du suivi, le CRFM doit mettre un terme au processus commencé avec l'enfant, ou à toute intervention avec lui. Nous vous invitons à prendre connaissance des articles de loi suivants.

Articles du Code civil du Québec (L.Q.1991, c. 64):

Article 600. Les père et mère exercent ensemble l'autorité parentale.

Si l'un d'eux décède, est déchu de l'autorité parentale ou n'est pas en mesure de manifester sa volonté, l'autorité est exercée par l'autre.

Article 603. À l'égard des tiers de bonne foi, le père ou la mère qui accomplit seul un acte d'autorité à l'égard de l'enfant est présumé agir avec l'accord de l'autre.

Article 605. Que la garde de l'enfant ait été confiée à l'un des parents ou à une tierce personne, quelles qu'en soient les raisons, les père et mère conservent le droit de surveiller son entretien et son éducation et sont tenus d'y contribuer à proportion de leurs facultés.

ACCÈS AU DOSSIER

Le titulaire de l'autorité parentale a droit d'accès au dossier de son enfant mineur (moins de 18 ans).

- Veuillez-noter que si vous faites une demande d'accès au dossier de votre enfant, nous vous sensibiliserons et vous informerons des risques d'un tel accès.

Un mineur de moins de 14 ans n'a pas accès à son dossier.

RÈGLES ET MODALITÉS

1. La profession de travailleur social exige le respect du secret professionnel concernant le contenu des rencontres. Seul votre consentement peut permettre au travailleur social de divulguer certains renseignements. Il existe cependant des exceptions :
 - votre sécurité ou celle d'autres personnes est compromise comme stipulé dans les lois (dangerosité suicidaire ou homicide, exigences en vertu de la loi de la protection de la jeunesse, etc.)
 - vous êtes dans un processus judiciaire et malgré le refus du travailleur social à transmettre des informations, une ordonnance du juge le relève de son secret professionnel.
 - Un autre intervenant du CRFM Région de Montréal qui doit s'impliquer dans votre dossier, notamment en cas d'absence de votre intervenant, aura accès aux renseignements qui lui seront nécessaire pour vous contacter. En cas d'absence prolongé, l'intervenant qui prendra la relève aura accès à votre dossier afin de vous offrir des services dans un esprit de continuité de ce qui a été entamé auprès de vous.
2. Nous ne pouvons garantir la confidentialité des échanges par courriel ou de tous autres moyens technologiques puisque nous n'avons aucun contrôle sur la sécurité de vos outils (ordinateur, téléphone). Par contre, de notre côté nos ordinateurs sont protégés par mot de passe et nos classeurs par un code niveau protégé B.

Je consens à la communication pour les *rendez-vous* par :

courriel téléphone

Je consens à la communication pour les *références, informations ou ressources pertinentes* par :

courriel téléphone

Je consens à la communication pour la *transmission de documents confidentiels (rapports ou autres documents qui contiennent des informations sur vous, nos rencontres ou les services que nous vous avons donnés)* par :

courriel poste télécopieur

3. Pour les rencontres familiales et conjugales, afin d'éviter tout type de conflits, les contacts avec le professionnel à l'extérieur des rencontres seront reportés lors des rencontres familiales et conjugales.
4. Des notes évolutives des rencontres sont préservées dans votre dossier et gardées dans des classeurs Protégé B. Vous avez le droit d'accès au dossier et le droit d'y apporter des corrections, suivant une requête écrite. Vous pouvez avoir accès à notre politique de confidentialité et protection des renseignements sur demande.
5. S'il vous arrive de ne pas vous présenter à votre rendez-vous sans avoir annulé, une relance par courriel et téléphone sera effectuée si vous y avez consenti (voir point 2). Il vous appartient de nous recontacter pour fixer un rendez-vous si vous souhaitez poursuivre la démarche.
6. Vous demeurez maître de votre démarche et vous pouvez y mettre fin en tout temps. Cependant, compte tenu de la nature relationnelle d'une telle démarche, il est préférable d'en faire part lors d'une rencontre.
7. Nous n'offrons pas de service de psychothérapie, de conseils juridiques ou financiers, de médiation, d'expertise légale, d'enregistrement audio ou vidéo et n'émettons aucun diagnostic.
8. Les services vous sont offerts gratuitement et tiennent compte des besoins et des objectifs de chaque individu.
9. Vous pouvez avoir accès au Code de déontologie des membres de l'Ordre des travailleurs sociaux et thérapeutes conjugaux et familiaux du Québec (OTSTCFQ) sur demande ou en consultant le site de l'OTSTCFQ.
10. En cas d'insatisfaction des services offerts, vous pouvez communiquer avec la directrice générale du Centre de ressources pour les familles des militaires de la région de Montréal au 450 462-8777 poste 6813. Vous pouvez également communiquer avec l'OTSTCFQ au 514 731-3925.
11. Dans le but d'offrir des services de qualité, vous recevrez un court sondage auquel vous serez libre de répondre. Soyez assuré que vos réponses demeureront anonymes et ne seront pas reliées à votre identité.

Si après l'évaluation de votre situation nous jugeons que nous ne pouvons répondre à vos besoins, nous vous dirigerons vers une ressource appropriée. Si vous refusez les services qui vous sont offerts, vous pouvez consulter d'autres professionnels et nous pouvons vous diriger vers ces services, si vous en faites la demande.

Je déclare avoir pris connaissance des informations contenues dans ce document, j'ai eu l'occasion de poser toutes les questions que je désirais et je comprends que je pourrai poser des questions sur tout sujet qui me préoccupe au cours des rencontres.

Nom de l'enfant

Date de naissance

Signature d'un parent ou tuteur légal

Nom en lettres moulées

Date

Signature d'un parent ou tuteur légal

Nom en lettres moulées

Date

Signature du professionnel

Nom en lettres moulées

Date